



Administration communale Redange/Attert

Vacance de poste

L'administration communale de Redange/Attert se propose d'engager pour les besoins de son service technique:

Un salarié à tâche manuelle (m/f) dans la carrière E à tâche complète et à durée indéterminée détenteur d'un DAP/CATP chauffage-sanitaire ou électricien

Profil demandé:

- une expérience professionnelle de 5 ans est obligatoire;
- disponible à accepter des permanences en dehors des heures de travail usuelles;
- avoir l'esprit d'équipe, le sens de la communication, de l'initiative et l'aptitude de travailler de manière indépendante;
- maîtriser la langue luxembourgeoise et avoir des connaissances des langues française et allemande (oral et écrit);
- être détenteur du permis de conduire B, le permis de conduire C sera considéré comme avantage.

Missions:

- gestion et entretien des réseaux à chaleur y compris la régulation;
- entretien des chaudières copeaux à bois, pellets et mazout des bâtiments communaux;
- entretien des groupes de ventilation des bâtiments communaux;
- gérer la consommation énergétique des bâtiments communaux;
- toutes autres sortes de travaux d'entretien et d'installation dans les bâtiments communaux;
- assurer les interventions en cas de dépannage;
- exécution de toute mission généralement quelconque relevant du service technique.

Cette énumération est non exhaustive et pourra être modifiée selon les besoins du service.

Les engagements se font conformément au contrat collectif des ouvriers de l'Etat, tel que transposé par la commune de Redange/Attert.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour **vendredi, le 13 septembre 2024** au plus tard.

Sont à joindre obligatoirement à la demande:

- une lettre de motivation;
- un extrait de l'acte de naissance;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport;
- un extrait récent du casier judiciaire;
- un curriculum vitae avec photo récente;
- une copie des certificats et diplômes d'études (DAP/CATP);
- une copie de la carte de légitimation (sécurité sociale);
- une copie du permis de conduire;
- un certificat médical attestant que le candidat est apte à exercer le fonction brigüée;

Une première sélection sera faite sur base des dossiers, les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

Dans le cadre de la législation sur la protection des données, il est précisé qu'il ne sera fait usage des données personnelles des candidat(e)s que dans le seul but de l'engagement de salarié(e)s aux postes vacants repris ci-avant.

Redange/Attert, le 19 juillet 2024

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,